



**Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario**

**165 the Queensway**

**Toronto (Ontario) M8Y 1H8**

Numéro de téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303

Courriel : [info@oftb.com](mailto:info@oftb.com) Site Web : [www.oftb.com](http://www.oftb.com)

**Soixante-troisième rapport annuel de la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2017**

Membres de la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario durant l'exercice 2016-2017 : Alison Robertson fut d'abord nommée au poste de membre le 22 octobre 2014, puis elle fut nommée au poste de présidente pour une période allant du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2019. Victor Debono fut d'abord nommé au poste de membre le 3 janvier 2003, puis au poste de vice-président pour une période allant du 4 mai 2005 au 28 avril 2017. Il a également servi en qualité de président intérimaire du 29 avril 2011 au 14 août 2012. Mark Pearlman fut d'abord nommé au poste de membre le 15 novembre 2006, puis son mandat fut renouvelé pour la période allant du 21 janvier 2014 au 21 janvier 2017. William Cudmore fut nommé pour un mandat allant du 3 novembre 2010 au 1<sup>er</sup> novembre 2013, puis son mandat fut renouvelé jusqu'au 2 novembre 2016. Paul Tiveron fut nommé pour un mandat allant du 3 novembre 2010 au 1<sup>er</sup> novembre 2013, puis son mandat fut renouvelé jusqu'au 2 novembre 2016. Paola Guarnieri fut nommée au poste de membre de la Commission pour une période allant du 5 janvier 2015 au 4 janvier 2018. Larry Kieswetter fut nommé au poste de membre de la Commission pour un mandat allant du 30 novembre 2016 au 29 novembre 2019.

Tout au long de l'exercice, la Commission a soutenu avec diligence l'importante industrie agricole de l'Ontario et a perpétué la contribution vitale qu'apporte le Marché des produits alimentaires de l'Ontario à l'économie de l'Ontario. La Commission s'assure que le Marché est bien entretenu et fonctionne de manière efficace. Ainsi, il peut offrir un excellent service aux producteurs de l'Ontario, aux acheteurs de produits agricoles, aux détaillants et aux établissements, et ceux-ci continueront de l'utiliser comme grand point d'approvisionnement en fruits et légumes frais et en produits horticoles. Le Marché met également à la disposition des agriculteurs et des distributeurs de produits agricoles de l'Ontario un circuit de vente en gros où ils peuvent distribuer et commercialiser leurs fruits et légumes frais à des milliers d'entreprises de produits alimentaires et horticoles.



La Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario continuera d'être autosuffisante pour couvrir toutes les dépenses, y compris les dépenses en immobilisation et en entretien. De même, elle continuera de bien respecter toutes les dispositions de la Directive concernant les organismes et les nominations.

La Commission a eu un revenu net de 1 088 248 \$ au cours de l'exercice 2016-2017, alors qu'il était de 1 010 460 \$ au cours de l'exercice 2015-2016. Cette légère augmentation du revenu net résulte surtout d'une augmentation des revenus locatifs, des recettes d'entreposage sous froid et des droits de péage au Marché. Les dépenses de la Commission ont également augmenté de 332 389 \$ pendant l'exercice 2016-2017, par rapport à celles de l'exercice de 2015-2016, en raison d'une augmentation des salaires, du prix de l'électricité, de l'amortissement et de l'enlèvement des déchets. La Commission a connu une autre année fructueuse, dépassant ses objectifs financiers de 298 087 \$, ce qui l'a aidée à compenser une augmentation de 332 389 \$ quant à ses dépenses de fonctionnement, par rapport à son budget annuel. Les dépenses en capital de l'exercice s'élevaient à 3 018 029 \$.

Pendant l'exercice 2016-2017, le volume de fruits et de produits agricoles distribués grâce au Marché s'élevait à environ 1 022 318 tonnes (deux milliards de livres), ce qui constitue une augmentation de 1,8 %, par rapport à l'exercice 2015-2016. La part de produits agricoles cultivés en Ontario et vendus au Marché représente environ 35 % à 40 % du total. La Commission promeut sans relâche l'ensemble de ses installations, y compris le marché fermier, au moyen de son site Web, des médias sociaux, de salons professionnels, d'Ontario, terre nourricière et de visites guidées. Grâce à cette promotion, la Commission a atteint son objectif consistant à inciter plus d'acheteurs à faire des achats au marché fermier.

Le Marché est encore aujourd'hui la principale source de fruits et de produits agricoles du commerce de l'épicerie indépendante, en Ontario. Il s'agit d'un marché de gros concurrentiel permettant à plus de 5 000 acheteurs de se procurer des produits agricoles de qualité élevée dans 20 dépôts de vente et auprès de 400 agriculteurs locataires de l'Ontario. On y vend environ 400 variétés de produits agricoles différentes, dont environ 150 sont cultivées localement.

Je tiens à remercier mes collègues administrateurs qui siègent au conseil d'administration, les locataires du Marché, les employés du Marché, les fournisseurs de biens et de services au Marché ainsi que les nombreux acheteurs



d'avoir contribué au succès que la Commission a connu au cours de l'exercice 2016-2017.

**Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Robertson', with a long horizontal line extending to the right.

**Alison Robertson  
Présidente**



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

***Rapport de l'auditeur indépendant***

À la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario  
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales  
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilités de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 22 novembre 2017

20 Dundas Street West  
Suite 1530  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest  
suite 1530  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

**Commission du Marché des  
produits alimentaires  
de l'Ontario**

**États financiers  
31 mars 2017**



Le 22 novembre 2017

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Au Bureau de la Vérificatrice générale de l'Ontario**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et les notes annexes, lesquelles contiennent un résumé des méthodes comptables significatives et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
400 Bradwick Drive, Suite 100, Concord, Ontario, Canada L4K 5V9  
T: +1 905 326 6800, F: +1 905 326 5339*



**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de la réévaluation de ses gains et pertes et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

**Restriction à la diffusion ou à l'utilisation du rapport de l'auditeur**

Notre rapport est destiné exclusivement au Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

*PricewaterhouseCoopers LLP*

**Comptables agréés, experts-comptables autorisés**

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

## État de la situation financière

Au 31 mars 2017

|   | 2017<br>\$        | 2016<br>\$        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Actif</b>                                |                   |                   |
| <b>Actifs courants</b>                      |                   |                   |
| Trésorerie                                  | 314 539           | -                 |
| Placements (note 3)                         | 6 222 825         | 8 209 307         |
| Comptes clients                             | 570 990           | 747 773           |
| Charges payées d'avance et fournitures      | 70 358            | 77 652            |
|   | <u>7 178 712</u>  | <u>9 034 732</u>  |
| <b>Immobilisations (note 4)</b>             | <u>34 762 835</u> | <u>33 469 555</u> |
|   | <u>41 941 547</u> | <u>42 504 287</u> |
| <b>Passif</b>                               |                   |                   |
| <b>Passifs courants</b>                     |                   |                   |
| Dette bancaire                              | -                 | 570 080           |
| Emprunts à vue (note 5)                     | 13 867 509        | 14 913 771        |
| Fournisseurs et charges à payer             | 1 225 030         | 1 371 189         |
| Revenus constatés d'avance                  | 810 640           | 687 049           |
|   | <u>15 903 179</u> | <u>17 542 089</u> |
| <b>Apports en capital reportés (note 6)</b> | <u>457 937</u>    | <u>470 015</u>    |
|   | <u>16 361 116</u> | <u>18 012 104</u> |
| <b>Actif net</b>                            |                   |                   |
| <b>Investi en immobilisations</b>           | 20 437 389        | 18 210 769        |
| <b>Non affecté</b>                          | <u>5 143 042</u>  | <u>6 281 414</u>  |
|   | <u>25 580 431</u> | <u>24 492 183</u> |
|   | <u>41 941 547</u> | <u>42 504 287</u> |
| <b>Engagements (note 8)</b>                 |                   |                   |

**Au nom du Conseil d'administration,**

\_\_\_\_\_, administrateur \_\_\_\_\_, secrétaire et trésorier

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

## État des revenus et dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

|  | 2017<br>\$        | 2016<br>\$        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>   |                   |                   |
| Loyers   | 8 662 400         | 8 417 311         |
| Entreposage frigorifique                                     | 2 438 389         | 2 298 949         |
| Droits de péage  | 717 926           | 696 696           |
| Droits d'accès des acheteurs                                 | 434 504           | 423 562           |
| Autres revenus   | 234 019           | 240 543           |
|  | <u>12 487 238</u> | <u>12 077 061</u> |
| <b>Dépenses</b>  |                   |                   |
| Salaires et charges sociales (note 7)                        | 3 113 754         | 3 095 012         |
| Électricité  | 2 377 679         | 2 171 690         |
| Amortissement  | 1 724 749         | 1 571 700         |
| Enlèvement de déchets  | 1 424 381         | 1 372 554         |
| Taxes foncières et taxes d'affaires                          | 792 669           | 798 895           |
| Réparations et entretien                                     | 544 165           | 534 369           |
| Intérêts   | 422 699           | 454 119           |
| Assurances   | 324 014           | 322 154           |
| Fournitures et charges de fonctionnement                     | 165 025           | 137 999           |
| Carburant  | 105 615           | 103 433           |
| Services contractuels divers                                 | 102 468           | 96 320            |
| Frais de bureau  | 87 796            | 93 349            |
| Loyer – Hydro Land   | 65 914            | 61 747            |
| Honoraires et frais des membres du conseil d'administration  | 48 030            | 59 200            |
| Eau  | 52 165            | 45 251            |
| Services juridiques  | 41 210            | 99 178            |
| Divers   | 6 657             | 49 631            |
|  | <u>11 398 990</u> | <u>11 066 601</u> |
| <b>Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice</b> | <u>1 088 248</u>  | <u>1 010 460</u>  |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

|  | 2017   |                   |                   |
|--|--|-------------------|-------------------|
|  | Investi dans<br>des immobi-<br>lisations<br>\$ | Non affecté<br>\$ | Total<br>\$       |
| <b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>   | 18 210 769                                     | 6 281 414         | 24 492 183        |
| Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses<br>pour l'exercice              | (1 724 749)                                    | 2 812 997         | 1 088 248         |
| Investi dans des immobilisations   | 3 018 029                                      | (3 018 029)       | -                 |
| Virements interfonds   | 12 078   | (12 078)          | -                 |
| Remboursement des emprunts à vue investis dans<br>des immobilisations                | 921 262  | (921 262)         | -                 |
| <b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>  | <b>20 437 389</b>                              | <b>5 143 042</b>  | <b>25 580 431</b> |
|  | 2016   |                   |                   |
|  | Investi dans<br>des immobi-<br>lisations<br>\$ | Non affecté<br>\$ | Total<br>\$       |
| <b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>   | 16 107 344                                     | 7 374 379         | 23 481 723        |
| Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses<br>pour l'exercice              | (1 571 700)                                    | 2 582 160         | 1 010 460         |
| Investi dans des immobilisations   | 4 947 385                                      | (4 947 385)       | -                 |
| Virements interfonds   | 12 078   | (12 078)          | -                 |
| Emprunts supplémentaires sur des emprunts à vue<br>investis dans des immobilisations | (2 083 616)                                    | 2 083 616         | -                 |
| Remboursement des emprunts à vue investis dans<br>des immobilisations                | 799 278  | (799 278)         | -                 |
| <b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>  | <b>18 210 769</b>                              | <b>6 281 414</b>  | <b>24 492 183</b> |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

## État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

|   | 2017<br>\$         | 2016<br>\$         |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>  |                    |                    |
| Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice   | 1 088 248          | 1 010 460          |
| Ajustements visant à rapprocher l'excédent des revenus sur les dépenses et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement |                    |                    |
| Amortissement d'immobilisations   | 1 724 749          | 1 571 700          |
| Amortissement d'apports en capital reportés liés à des immobilisations  | (12 078)           | (12 078)           |
| Variations des soldes du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie  |                    |                    |
| Comptes clients   | 176 783            | 34 640             |
| Charges payées d'avance et fournitures  | 7 294              | 3 383              |
| Fournisseurs et charges à payer   | (146 159)          | (343 457)          |
| Revenus constatés d'avance  | 123 591            | (37 295)           |
|   | <u>2 962 428</u>   | <u>2 227 353</u>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>   |                    |                    |
| Achat de placements   | (7 219 075)        | (8 209 307)        |
| Produit de la vente de placements   | 9 205 557          | 8 062 329          |
|   | <u>1 986 482</u>   | <u>(146 978)</u>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités liées aux immobilisations</b>  |                    |                    |
| Achat d'immobilisations   | <u>(3 018 029)</u> | <u>(4 947 385)</u> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>   |                    |                    |
| Emprunts supplémentaires sur les emprunts à vue   | -                  | 2 233 616          |
| Remboursement des emprunts à vue  | (1 046 262)        | (824 278)          |
| Dette bancaire  | (570 080)          | 570 080            |
|   | <u>(1 616 342)</u> | <u>1 979 418</u>   |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice</b>  | 314 539            | (887 592)          |
| <b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>   | -                  | 887 592            |
| <b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>  | <u>314 539</u>     | <u>-</u>           |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

---

## 1 Nature des activités

La Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario (la « Commission »), entreprise publique de la province d'Ontario, a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario* (la « Loi »), R.S.O. 1990, c O.15, et des Règlements de l'Ontario 871, 872 et 65/09 connexes. La Commission a pour mandats d'exploiter un marché de gros de denrées alimentaires ainsi que d'acquérir et d'exploiter la logistique nécessaire au transport et à la manutention des denrées alimentaires. Pour remplir ces mandats, la Commission loue des terrains et des bâtiments aux grossistes et aux producteurs. La Commission est un organisme sans but lucratif provincial géré par un conseil d'administration et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

## 2 Résumé des méthodes comptables significatives

### Méthode de comptabilité

Les états financiers de la Commission ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

L'actif net de la Commission est présenté et comptabilisé comme suit :

- Non affectés : ils comprennent l'actif net cumulé du revenu de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement;
- Investis dans des immobilisations : ils représentent les placements nets dans les immobilisations de la Commission décrites à la note 4. Les montants nécessaires pour l'achat d'immobilisations sont transférés des fonds non affectés vers les fonds investis dans des immobilisations.

### Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés des loyers, de l'entreposage frigorifique, des droits de péage et des droits de passage des acheteurs sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Les revenus constatés d'avance proviennent des paiements anticipés des loyers, de la location de stands, de la location d'espaces de stationnement, de la location des cartes d'accès des acheteurs et de la location de bureaux. Ils sont comptabilisés dans les revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les apports en capital reportés sont grevés d'affectations externes et sont reportés et passés en résultat conformément à la méthode d'amortissement appliquée à l'immobilisation comptabilisée qui s'y rattache.

Les autres revenus sont composés de revenus d'intérêts et sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis.

### Dépenses

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

---

Les dépenses sont présentées, déduction faite des taxes de vente pouvant être recouvrées.

## Placements

Les placements sont des certificats de placement garanti (CPG) et sont comptabilisés au coût après amortissement dans les états financiers. Les revenus de placement sont présentés dans l'état des revenus et dépenses à titre d'autres revenus.

La valeur comptable des CPG correspond approximativement à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative comme suit :

|   |                |
|---|----------------|
| Améliorations foncières                         | de 10 à 30 ans |
| Bâtiments                                       | de 10 à 40 ans |
| Matériel  | de 5 à 20 ans  |
| Terrasse de stationnement et mur de soutènement | de 4 à 40 ans  |

L'amortissement des constructions en cours débute uniquement lorsque la construction est quasi terminée et que l'immobilisation entre en service.

## Dépréciation d'actifs à long terme

La Commission évalue régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée d'utilité de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses dans l'état des revenus et dépenses.

## Instruments financiers

La Commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les placements et les comptes clients. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la dette bancaire, des fournisseurs et charges à payer et des emprunts à vue.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, la Commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si la Commission constate un changement défavorable des flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou à la valeur de réalisation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, selon la plus élevée de ces trois valeurs. Si les événements ou les circonstances s'améliorent à une période ultérieure, la perte de valeur comptabilisée est reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois dépasser la valeur comptable initiale. Les pertes de valeur sont comptabilisées par

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

l'utilisation d'un compte de provision, le montant correspondant étant comptabilisé dans l'état des revenus et dépenses.

## Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ces estimations.

## 3 Placements

|   | 2017<br>\$       | 2016<br>\$       |
|---|------------------|------------------|
| Banque de Montréal : CPG, 1,85 %, échéant le 3 novembre 2016          | -                | 5 127 958        |
| Banque de Montréal : CPG, 1,15 %, échéant le 2 mai 2016               | -                | 3 081 349        |
| Banque de Montréal : CPG, 1,10 %, échéant le 9 novembre 2017          | 5 222 825        | -                |
| Banque de Montréal : CPG, 1,05 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2017 | 1 000 000        | -                |
|   | <u>6 222 825</u> | <u>8 209 307</u> |

## 4 Immobilisations

|  | 2017              |                                 |                   |
|--|-------------------|---------------------------------|-------------------|
|  | Coût<br>\$        | Amortisse-<br>ment cumulé<br>\$ | Net<br>\$         |
| Terrain  | 275 604           | -                               | 275 604           |
| Améliorations foncières                            | 2 118 348         | 1 784 132                       | 334 216           |
| Bâtiments  | 43 326 993        | 16 101 711                      | 27 225 282        |
| Matériel   | 5 958 651         | 2 309 950                       | 3 648 701         |
| Terrasse de stationnement et mur<br>de soutènement | 6 737 337         | 4 704 344                       | 2 032 993         |
| Construction en cours                              | 1 246 039         | -                               | 1 246 039         |
|  | <u>59 662 972</u> | <u>24 900 137</u>               | <u>34 762 835</u> |

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

|  | 2016              |                                 |                   |
|--|-------------------|---------------------------------|-------------------|
|  | Coût<br>\$        | Amortisse-<br>ment cumulé<br>\$ | Net<br>\$         |
| Terrain  | 275 604           | -                               | 275 604           |
| Améliorations foncières                            | 2 413 377         | 2 013 841                       | 399 536           |
| Bâtiments  | 39 130 048        | 15 123 451                      | 24 006 597        |
| Matériel   | 7 333 790         | 3 583 195                       | 3 750 595         |
| Terrasse de stationnement et mur<br>de soutènement | 6 903 577         | 4 653 799                       | 2 249 778         |
| Construction en cours                              | 2 787 445         | -                               | 2 787 445         |
|  | <u>58 843 841</u> | <u>25 374 286</u>               | <u>33 469 555</u> |

Au cours de l'exercice, des actifs de 2 198 899 \$ entièrement amortis (néant en 2016) ont été radiés étant donné qu'ils n'étaient plus utilisés.

Au cours de l'exercice, un montant de 4 371 927 \$ (2 082 653 \$ en 2016) comptabilisé dans Construction en cours a été reclassé selon la ventilation suivante : 4 158 495 \$ (1 035 523 \$ en 2016) au poste Bâtiments et 213 432 \$ (1 047 130 \$ en 2016) au poste Matériel.

## 5 Emprunts à vue

Les emprunts à vue sont les suivants :

|   | 2017<br>\$        | 2016<br>\$        |
|---|-------------------|-------------------|
| Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 3 924 920 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 24 378 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations  | 3 266 714         | 3 559 250         |
| Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 9 800 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 40 833 \$ plus intérêts à compter du 30 avril 2015 au plus tard, paiements mensuels des intérêts seulement pendant la construction des immobilisations; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations | 8 823 615         | 9 352 218         |
| Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 2 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 8 333 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des coûts de remplacement du matériel de réfrigération   | 1 777 180         | 1 877 303         |
| Crédits de fonctionnement sous forme de ligne de crédit renouvelable, d'un montant maximum de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel; cet emprunt est affecté principalement au financement des activités de fonctionnement, au besoin  | -                 | 125 000           |
|   | <u>13 867 509</u> | <u>14 913 771</u> |

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

---

La Commission a contracté un emprunt à terme non renouvelable à taux fixe d'un montant maximum de 1 200 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1/4 %. Au 31 mars 2017, la Commission n'avait aucun montant à rembourser en vertu de cette facilité (néant en 2016).

Tous les emprunts ci-dessus sont garantis par une lettre d'engagement de ne pas vendre, hypothéquer davantage ou grever le bien situé à l'adresse 165, The Queensway.

Au 31 mars 2017, certains emprunts bancaires externes de la Commission étaient assujettis de clauses restrictives, qui étaient toutes respectées à cette date.

## 6 Apports en capital reportés

En 2011, la Commission a reçu un apport en capital non récurrent de 500 000 \$ du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. L'immobilisation concernée était quasi achevée et en état d'utilisation au cours de l'exercice 2015, moment à partir duquel la Commission a commencé à passer l'apport en capital progressivement en résultat; elle est incluse dans les autres revenus, à l'état des revenus et dépenses.

|  | 2017<br>\$ | 2016<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice                        | 470 015    | 482 093    |
| Moins : montant passé en résultat au cours de l'exercice | 12 078     | 12 078     |
| Solde à la clôture de l'exercice                         | 457 937    | 470 015    |

## 7 Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré

La Commission offre à ses salariés à temps plein un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré, dans lequel les salariés versent une cotisation minimale correspondant à 5 % de leur rémunération. La Commission verse une cotisation du même montant à concurrence de 6 % pour les employés cumulant plus de 15 ans de service et de 5 % pour les autres employés admissibles. La charge liée à ce REER s'élève à 83 403 \$ (82 085 \$ en 2016) et est prise en compte dans les salaires et charges sociales.



# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

---

## 8 Engagements

La Commission loue des terrains pour le stationnement de véhicules et le matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimums exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

|              | \$             |
|--------------|----------------|
| 2018         | 71 834         |
| 2019         | 74 672         |
| 2020         | 83 184         |
| 2021         | 82 237         |
| 2022         | 79 828         |
| Par la suite | <u>139 699</u> |
|              | <u>531 454</u> |

## 9 Risque lié aux instruments financiers

La Commission détient des instruments qui l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt.

### Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers correspond au risque de perte financière qu'assume la Commission si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle ou est insolvable. Le coût de l'actif présenté à l'état de la situation financière représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers. La Commission place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt et des instruments assurés par une banque à charte canadienne (jusqu'à une certaine limite) ou dans des placements très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie.

Dans le cours normal des activités, la Commission est exposée à un risque de crédit du fait de ses clients. Ce risque est réduit par le fait que la direction estime que la Commission a mis en œuvre des procédures d'approbation du crédit exhaustive et rigoureuse.

Au 31 mars 2017, le classement des débiteurs en souffrance mais non douteux était le suivant :

|                 | 30 jours<br>\$ | 60 jours<br>\$ | 90 jours<br>\$ | Plus de<br>90 jours<br>\$ |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|
| Comptes clients | <u>150 216</u> | <u>32 724</u>  | <u>5 693</u>   | <u>594</u>                |

La direction est d'avis que la Commission est exposée à un risque de crédit faible.

# Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

---

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers lorsque les montants deviennent exigibles. Pour gérer le risque de liquidité, la Commission surveille ses activités et ses flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de ressources suffisantes pour satisfaire à ses obligations. Tous les placements de la Commission sont réputés facilement réalisables, car ils peuvent être liquidés rapidement à des montants proches de leurs justes valeurs pour répondre aux besoins de liquidités.

Une analyse des échéances des passifs financiers de la Commission au 31 mars 2017 est présentée dans le tableau suivant.

|                                    | Au plus<br>six mois<br>\$ | De plus de<br>six mois à<br>un an<br>\$ | De plus de<br>un an à<br>cinq ans<br>\$ | Plus de<br>cinq ans<br>\$ | Total<br>\$       |
|------------------------------------|---------------------------|---|---|---------------------------|-------------------|
| Fournisseurs et charges<br>à payer | 1 225 030                 | -                                       | -                                       | -                         | 1 225 030         |
| Emprunts à vue                     | 441 264                   | 441 264                                 | 3 530 112                               | 9 454 869                 | 13 867 509        |
|                                    | <u>1 666 294</u>          | <u>441 264</u>                          | <u>3 530 112</u>                        | <u>9 454 869</u>          | <u>15 092 539</u> |

L'analyse ci-dessus des échéances des emprunts à vue représente les remboursements prévus.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La Commission a contracté des emprunts à vue portant intérêt au taux d'intérêt préférentiel et, par conséquent, est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt, les flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations fluctuant par suite des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.